



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N°2023-26

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Nathalie PINEAU.

MS. Francis AUSSEIL _ Modeste BOSQUE _ Philippe BRETEAU _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maria CABRERA _ Annie LELAURAIN _ Colette ROIG _ Sara TOURNÉ.

MS. Francis ALIS _ Rémy ATTARD _ Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Antoine FIGUE _ Jean-Pierre LEROY _ Théophile MARTINEZ _ Christian MIRA _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC _ Jean-Marc THOBOIS.

Avaient donné procuration :

MME. Colette ROIG à donner procuration à Robert OLIVE.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Patrick MAURAN _ Raymond PLA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME _ Sandrine BOSSOREIL _ Elodie DUSSAUSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Transfert de propriété des parcelles appartenant aux anciens syndicats du Réart et de l'Agouille de la Mar vers le syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire (SMBVR).

Dossier présenté par : Rodolphe LAFFONT, Vice-président délégué

Le comité syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que le syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire (SMBVR) est issu de différentes évolutions statutaires depuis l'arrêté du 13 mars 1980 portant création du syndicat intercommunal et du débouché en mer de l'étang de Canet en Roussillon – Saint-Nazaire.

Vu l'arrêté N°867/85 modifiant l'arrêté du 13 mars 1980 portant création du syndicat intercommunal et du débouché en mer de l'étang de Canet en Roussillon – Saint-Nazaire ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2007/07 du 1^{er} octobre 2007 portant création du syndicat mixte du bassin versant du Réart et dissolution du syndicat mixte d'aménagement et du débouché en mer de l'étang de Canet et du syndicat intercommunal d'entretien des cours d'eau des hautes Aspres ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant fusion des syndicats mixtes du bassin versant du Réart et de l'Agouille de la Mar et de ses affluents et la création du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire (SMBVR).

Considérant que les propriétés foncières issues de ces syndicats qui ont été transférées dans les actifs du SMBVR lors de ces évolutions sont toujours cadastrées au nom des anciens syndicats ;

Considérant qu'il convient désormais, pour des questions de lisibilité et pour des questions juridiques, que ces propriétés soient référencées désormais au nom du SMBVR.

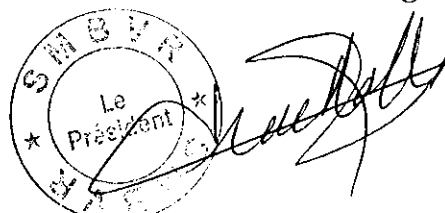
Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de mandater un notaire pour effectuer les démarches nécessaires à l'accomplissement des formalités permettant de mettre toutes les propriétés lui appartenant au nom du SMBVR.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** Maître FERRASSE Sabine, notaire à Saint-Cyprien, pour effectuer les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette mission ;
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'accomplissement de ces formalités sont inscrites au budget 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.
-

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président

François RALLO